

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE THANN
DE LA SEANCE DU 3 FEVRIER 2016**

L'an deux mille seize, le trois février à vingt heures, le conseil municipal de la Ville de Thann s'est réuni en séance ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Romain LUTTRINGER, Maire.

Présents	MM. LUTTRINGER, STOECKEL, Mme FRANCOIS-WILSER, M. VETTER, Mme STROZIK, MM. GOEPFERT, SCHNEBELEN, GALLISATH, Mmes SCHENTZEL, MARCHAL, M. DEMESY, Mme BRAESCH, MM. BRODKORB, STAEDLIN, Mmes KEMPF, EHRET, ZEMOULI, CALLIGARO, MM. SCHIEBER, HURTH, Mmes WEBER, STROZDA, BAUMIER-GURAK, M. BILGER, Mme HOMRANI, M. MORVAN
Absents excusés et non représentés	./.
Absents non excusés	./.
Ont donné procuration	Mme DIET, absente, a donné procuration à M. SCHNEBELEN Mme STEININGER-FUHRY, absente, a donné procuration à Mme WEBER M. FESSLER, absent, a donné procuration à Mme MARCHAL

Conformément à l'article 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et en vertu du droit local, le secrétariat de la séance est assuré par Madame Anne DUCHENE, directrice générale des services par intérim et Madame Martine BEAU, assistante DGS.

Monsieur le Maire ouvre la séance en saluant l'assemblée présente ce soir, ainsi que la presse. Il donne connaissance des procurations qui lui ont été transmises.

Il apporte deux modifications à l'ordre du jour :

- il propose de reporter au conseil municipal du 23 juin le point n° 2c « Garantie communale à CITIVIA pour un emprunt destiné aux investissements à la ZAC du Blosen », à la suite de nouveaux éléments qui viennent de lui parvenir ;
- il propose également de reporter le point portant sur la mise à disposition d'un emploi civique à la ludothèque, la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale n'ayant pas encore transmis son agrément.

La modification de l'ordre du jour n'appelle pas de remarques.

Ordre du jour

- POINT n° 1** **Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 décembre 2015**
- POINT n° 2** **Affaires financières**
- a- Débat d'orientation budgétaire 2016
 - b- Garantie communale à CITIVIA pour un emprunt destiné aux investissements à la ZAC Blosen (**délibération remise en séance**)
 - c- Attribution d'une subvention exceptionnelle aux Archers de la Thur
- POINT n° 3** **Affaires techniques et d'urbanisme**
- a- Approbation du projet de vidéo-protection – 2^{ème} tranche
 - b- Agenda d'accessibilité – définition de la politique de la Ville
 - c- Fixation du prix de vente du terrain pour la maison de santé
 - d- Reconduction de la politique de soutien au ravalement de façades
 - e- Renouvellement de la convention de conseil et d'assistance aux collectivités entre la Ville de Thann et l'ADAUHR
- POINT n° 4** **Affaires domaniales**
- a- Approbation du bail de sous-location de la caserne de gendarmerie avec l'Etat
- POINT n° 5** **Affaires de personnel**
- a- Mise à jour du tableau des effectifs
 - b- Mise à disposition d'un emploi civique à la ludothèque
- POINT n° 6** **Affaires forestières et environnementales**
- a- Programme de travaux à réaliser en forêt communale et hors forêt pour 2016
 - b- Approbation du programme des coupes de bois pour 2016
 - c- Approbation de l'attribution du bois de service pour 2016
 - d- Approbation de l'état d'assiette 2017 des coupes à marteler
- POINT n° 7** **Affaires générales**
- a- Prolongation de la mise à disposition de M. Jean-Jacques ALTMAYER à l'Office Public de l'Habitat de la Ville de Thann
- POINT n° 8** **Communications**
- Augmentation des tarifs des amendes de police

Point n° 1

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 décembre 2015

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la dernière séance à l'approbation du conseil municipal. Il ne donne lieu à aucune observation et est par conséquent approuvé à l'unanimité.

Point n° 2

Affaires financières

2a – Débat d'orientation budgétaire

Monsieur STOECKEL introduit le débat d'orientation budgétaire en ces termes :

« La loi NOTRe a, par son article 107, modifié pour les communes les dispositions régissant le débat d'orientation budgétaire à partir de l'année 2016. Les dispositions feront l'objet au cours du 1^{er} trimestre de cette année de décrets d'application mais le rapport doit néanmoins contenir les informations prévues par la loi.

Outre les dispositions pour le budget primitif 2016, l'exécutif doit présenter à son assemblée délibérante :

- Un rapport sur les orientations budgétaires
- Les engagements pluriannuels envisagés
- La structure et la gestion de la dette

Le présent rapport comporte ces trois éléments. Outre sa transmission au Préfet et sa publication, ce rapport devra désormais être transmis à la Communauté de Communes qui de son côté devra transmettre le sien à toutes ses communes membres.

En outre, les budgets et les comptes administratifs devront être accompagnés d'une note de présentation brève et synthétique. La plupart des éléments figurent néanmoins déjà dans les pages d'informations générales des budgets et dans leurs différentes annexes.

L'obligation de prise d'une délibération distincte pour le DOB n'a pas été modifiée.

Le reste des dispositions (études relatives à l'impact pluriannuel sur les dépenses de fonctionnement pour toute opération exceptionnelle d'investissement, mise en ligne des documents prévus par l'article 107, la dématérialisation ...) feront l'objet des décrets évoqués précédemment.

Les conditions d'élaboration du budget :

La baisse des concours financiers de l'Etat aux collectivités, couplée à l'augmentation du fonds de péréquation intercommunal et communal continue de peser sur les finances de notre Ville.

Seules, la solidarité intercommunale, la prudence de gestion et la recherche de mutualisations pourront nous permettre de continuer à investir, entretenir notre patrimoine et maintenir une qualité de nos services.

Les données chiffrées générales :

- La DGF passe à environ 744 000 € contre 934 911 € en 2015 (-190 000 €)
- Le FPIC augmentera en 2016 à hauteur de 48 000 € (34 000 € en 2015).

La CCTC avait pris en charge en 2015 l'augmentation de la part des communes. Cette part continuera d'être supportée par la CCTC mais pas l'augmentation de 2016.

- Le montant des attributions de compensation s'établit à hauteur de 2 078 217 €
- Les fonds de concours de l'intercommunalité s'établissent à 626 312 €.

Les orientations budgétaires 2016

L'élaboration du budget 2015 a permis de réaliser plus de 100 000 € d'économies sur le budget de fonctionnement de la Ville. Ce rythme ne peut cependant être tenu annuellement. Tout en recherchant d'autres économies ou à pérenniser celles déjà effectuées, l'objectif fixé aux services a été de maintenir le budget 2015.

En matière d'investissement, deux opérations reportées de réaménagement du poste de police et de la mise en place de la vidéo protection ont été inscrites. Les priorités seront ensuite définies en fonction d'une part des projets déjà prêts, ceux bénéficiant de subventions tels l'aménagement des rues Kléber et du 7 août, ou des urgences constatées.

L'objectif principal est de stabiliser le niveau de la dette. En 2015, l'emprunt prévu à hauteur de 600 000 € n'a pas été mobilisé, en raison des projets non exécutés sur l'exercice, il le sera en 2016. En outre, un nouvel emprunt du même montant permettant de financer les nouvelles opérations 2016 sera souscrit cette année.

Les dispositions du budget 2016 :

Les résultats provisoires de l'exercice 2015 font apparaître les éléments principaux suivants :

- Recettes de fonctionnement : elles ont été comptabilisées à hauteur de plus de 99% par rapport au budget prévisionnel. On peut y noter une hausse des attributions de compensation versées par la CCTC (retour de la compétence ALSH), une baisse des recettes liées aux coupes de bois, des droits de mutation.
- Dépenses de fonctionnement : si des hausses ont pu être constatées sur l'eau, l'électricité, la location de matériel, les services extérieurs, beaucoup de postes ont connu des baisses significatives, notamment le carburant et les combustibles, l'affranchissement ou le téléphone. Des efforts conséquents ont été faits.
- Recettes d'investissement : le produit du FCTVA n'a pu être encaissé sur l'exercice et reste encore à percevoir (162 000 €) ainsi que des subventions correspondant à des projets encore en cours.
- Dépenses d'investissement : deux gros projets n'ont pas connu de réalisation en 2015 (vidéo protection et réaménagement du poste de police). Egalement, le versement de la participation à DOMIAL pour la ZAC St Jacques n'a pas été effectué.

Sur la base de ces éléments, le budget 2016 comporterait les orientations suivantes :

- Progression des dépenses de rémunération : dues à l'augmentation de certaines cotisations (+1,73 %)

- Maintien des autres dépenses de fonctionnement, avec l'objectif de pérenniser autant que faire se peut, les économies réalisées en 2015, tout en consacrant une enveloppe à l'entretien de la voirie et des bâtiments
- Investissement : ajustement au plus près les projets susceptibles d'être réalisés dans l'année, tant par entreprise qu'en régie. Un arbitrage sera conduit sur la base des projets recensés.

D'ores et déjà, outre les deux projets reportés, sont prévus : l'aménagement des rues Kléber et du 7 août, les travaux sur la collégiale et à l'Engelbourg. Sont à prévoir également des travaux de mise en accessibilité de bâtiments, des aménagements au Parc Albert 1er ou encore de mise à niveau des réseaux informatiques.

Une enveloppe d'environ 1,2 M€ a pu être dégagée grâce à la vente d'actifs immobiliers et l'économie réalisée sur le financement de la ZAC St Jacques à laquelle s'ajoute l'emprunt 2016. Cette enveloppe sera entièrement consacrée aux investissements.

Rappel : grâce à la mise en place du pacte fiscal intercommunal, la fiscalité communale n'augmente pas en 2016.

Les engagements pluriannuels envisagés :

Trois importants domaines d'investissement nécessitent une programmation pluriannuelle :

- les travaux de restauration de la collégiale dont l'étalement dans le temps devra être étudié en raison des menaces qui pèsent sur la récupération du FCTVA. D'ores et déjà, une première programmation nous amène à un montant de plus de 4 M d'€ jusqu'en 2020. Les apports importants de la Fondation pour la Collégiale et de la DRAC auxquels devra se joindre une participation du Conseil de Fabrique pourront nous permettre de maintenir un programme de sauvegarde de l'édifice ;
- la programmation de la rénovation des voiries (ce sera la même chose en ce qui concerne leur entretien) ;
- l'accessibilité des ERP. Un projet d'Agenda d'Accessibilité Programmée est d'ailleurs présenté en séance de ce jour.

En outre, des opérations importantes font déjà ou pourront faire l'objet d'un engagement sur deux années comme la réalisation de la vidéo protection.

La structure et la gestion de la dette :

L'état de la dette en 2015 faisait apparaître un encours de 7 201 197,23 € au 31 décembre, contre 8 098 790,49 € au 1^{er} janvier, soit 888,81 € par habitant, ce qui se rapproche de la moyenne de la strate (870 €/hab en 2014).

La majorité des encours (74,6 %) correspond à des emprunts souscrits à taux fixes. Par ailleurs, un seul emprunt arrive à échéance en 2016, deux autres en 2017 et 2018.

La capacité de désendettement se situe à environ 7 années, en baisse régulière depuis 2014 (10 ans 7 mois).

Il passe ensuite en revue les grands axes du budget 2016 à l'appui du power-point qui suit :

Monsieur STOECKEL précise que le DOB a fait l'objet d'une communication lors de la commission des finances.

Monsieur BILGER demande des précisions par rapport à l'augmentation de 1,73 %. S'agit-il d'une augmentation normale liée au coût de la vie, ou de l'augmentation des cotisations sociales ? Monsieur STOECKEL explique que cette progression résulte d'une hausse des cotisations.

Monsieur le Maire indique que de ce fait, il est difficile de maintenir la masse salariale à égal montant malgré le non remplacement de postes.

Monsieur STOECKEL précise que la Ville a fait appel à du personnel en contrat aidé (9 personnes) pour pallier à des absences.

Au nom du groupe minoritaire, Monsieur MORVAN fait remarquer que la taxe d'habitation communale augmentera de 5,9 % en 2016, étant donné la baisse de l'abattement.

Monsieur le Maire confirme ce point. Il rappelle que cette mesure résulte de l'audit et qu'elle est indispensable pour redresser les finances.

Monsieur MORVAN se demande quel sera l'endettement de la Ville en 2016 sachant qu'un emprunt arrive à échéance et qu'un autre a été contracté.

Monsieur le Maire indique que le désendettement se poursuit malgré la souscription d'un nouvel emprunt de 600 000 euros pour les projets 2016, tant que ce dernier ne dépasse pas 750 000 euros par an.

Concernant la vidéo-surveillance, Monsieur MORVAN indique : « Le DOB confirme le scepticisme que nous avons exprimé l'an dernier, à savoir que le coût est plus élevé que prévu ; cela grève nos finances alors que de vrais efforts sont faits par les services et les Thannois pour désendetter la Ville ; le coût de fonctionnement est de 22 000 euros par an, soit 110 000 euros jusqu'à la fin de votre mandat, c'est-à-dire l'équivalent d'une année d'autofinancement ».

Monsieur le Maire tient à préciser que la mise en place de ce dispositif de vidéo-protection a été fortement préconisée par l'Etat et que le Sous-Préfet l'avait invité, ainsi que le maire de Vieux-Thann, à installer dès que possible ce réseau pour donner plus d'outils aux services de gendarmerie dans leur lutte contre la délinquance. Vieux-Thann va le faire et Cernay a prévu de lancer une 5^{ème} tranche.

Quant à la hausse du coût initial, elle est due à la nécessité d'implanter sur certains points des caméras à double sens. On attend de connaître le taux de subvention de la part de l'Etat.

Monsieur MORVAN demande à ce qu'un représentant du groupe minoritaire puisse participer aux réflexions sur l'aménagement du parc Albert 1^{er} et le programme pluriannuel de rénovation de la voirie.

Monsieur le Maire précise que des aménagements de sécurités sont prévus au parc municipal qui sera clôturé, avec trois accès au public et un grand portail côté relais culturel, ce qui permettra de pouvoir le fermer en cas d'alerte météo. Ces travaux seront complétés avec des aménagements de convivialité.

Madame BAUMIER-GURAK regrette que les élus de l'opposition ne disposent pas des comptes rendus des commissions. Cela éviterait des questions inutiles par manque d'information et permettrait de clarifier les débats.

Monsieur le Maire fait remarquer que les élus de l'opposition sont respectivement invités aux commissions dont ils sont les membres et donc destinataires des comptes rendus correspondants.

|
x x x

2b- Attribution d'une subvention exceptionnelle aux Archers de la Thur

Monsieur STOECKEL, premier adjoint, chargé des finances rappelle les faits passés : l'association des Archers de la Thur a été confrontée à des actes de vandalisme en 2015. Leur terrain d'entraînement situé le long de la Thur aux contreforts du vignoble du Rangen a fait l'objet de détériorations, principalement au niveau des abris de matériel.

L'association a remis en état ces abris par des travaux de rénovation, de peinture et a sollicité une aide auprès de la Ville.

Monsieur STOECKEL précise qu'il souhaite soutenir l'association qui participe régulièrement aux animations sur la Ville et propose à l'assemblée de verser une subvention exceptionnelle à hauteur de 300 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- décide l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 300 € aux Archers de la Thur.

Point n° 3

Affaires techniques et d'urbanisme

3a- Approbation du projet de vidéo-protection – 2^{ème} tranche

Afin d'améliorer la sécurité de nos concitoyens, et de donner plus d'outils aux services de gendarmerie pour lutter contre la délinquance, le conseil municipal du 18 février 2015 a approuvé le déploiement d'un réseau de vidéo-protection. Après réalisation des études par un maître d'oeuvre, le cabinet PHM, une nouvelle répartition des caméras a été proposée. Il s'agit de prendre en considération les difficultés techniques pour la pose, les raccordements au réseau. Afin de réaliser la transmission des données, des liaisons radio cryptées sont prévues. Pour 6 caméras, un raccordement à une fibre optique déjà présente dans les rues de la Ville est privilégié.

Le PC central sera créé à la mairie. Les images captées par les caméras seront transmises 24 h sur 24 au PC central. Le projet comprend :

- la pose de mâts sur le domaine public
- la fourniture, la pose et le raccordement de 19 caméras y compris le dispositif d'alimentation électrique
- la fourniture, la pose, le raccordement, la mise en service des systèmes de télétransmission par radio ou fibre optique
- la création de relais pour la transmission des données
- la conception, la fourniture, la pose, la mise en service du PC central à la mairie.

Le bureau d'études chargé de la maîtrise d'oeuvre a une mission complète, de la conception à la réception, ainsi qu'une assistance pour la réalisation des formalités administratives demandées par les services de l'Etat. Le taux d'honoraires du maître d'oeuvre est de 9 %. Le coût estimatif des travaux pour la globalité du projet est de 319 482 euros TTC. Aussi, une réalisation en deux tranches s'impose. La première tranche, inscrite au budget 2015, a pour objet la réalisation des équipements centraux (PC central, relais télécom) et la pose de 10 caméras pour un montant prévisionnel de travaux de 181 640 euros HT. La seconde tranche verra la pose de 9 caméras supplémentaires pour un total de 84 595 euros HT.

Les frais de fonctionnement annuel sont estimés à 22 000 euros TTC.

Il est rappelé que cette opération est subventionnable par le Fonds interministériel de la prévention de la délinquance à hauteur de 40 % du montant HT du projet (travaux et honoraires) soit 116 000 euros. La Ville sollicitera également d'autres financeurs et bénéficiera du FCTVA (environ 50 000 euros).

Le conseil municipal, par 25 voix pour et 4 voix contre :

- approuve l'avant-projet définitif « déploiement d'un réseau de vidéo-protection »
- approuve le coût prévisionnel global de 290 196 euros HT
- approuve la réalisation du projet en deux tranches
- approuve l'ajustement des honoraires du maître d'oeuvre en application du marché
- approuve le plan de financement prévisionnel
- charge Monsieur le Maire de solliciter des subventions et participations
- mandate Monsieur le Maire ou son représentant pour signer les marchés et tous documents contractuels nécessaires à la bonne réalisation du programme et l'exécution des travaux.

x x x

3b- Agenda d'accessibilité – définition de la politique de la Ville

L'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) prévoit la mise en place d'un outil, **l'agenda d'accessibilité programmée** ou **AD'AP**, donnant la possibilité de prolonger, au-delà de 2015, le délai permettant d'effectuer les travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public.

Cette possibilité de ne pas respecter l'échéance fixée par la loi de 2005 sur le Handicap a été adoptée en contrepartie de la mise en place d'un dispositif de suivi de l'avancement des actions de mise en accessibilité prévues, qui peut amener à sanctionner, dans le cadre d'une procédure de carence, les manquements aux engagements pris par le signataire dans l'agenda.

Début 2015, la Ville comptait 38 sites dont 31 ERP, ce qui représente une surface bâtie supérieure à 40 000 m². Après synthèse des travaux faits ces dernières années, et notamment les rénovations de l'école du Bungert, de l'Hôtel de Ville, du Cercle Saint-Thiébaud, 18 ERP ont été déclarés « accessibles ». Les travaux concernant le Centre Socioculturel se terminent et l'établissement sera le 19^e site communal accessible.

Pour les 12 sites restants, dont le stade et les écoles primaires du Steinby et du Blosen, la Ville proposera par l'intermédiaire de l'Agenda d'Accessibilité, de réaliser les travaux d'accessibilité sur les 6 années à venir. En effet, compte tenu de l'ampleur des travaux, et de la nécessité de redéployer certaines activités pendant les chantiers, il sera très difficile de réaliser tous les travaux dans les écoles primaires dans un délai de 3 ans.

Les travaux consisteront par exemple à créer des sanitaires aux normes handicap, et permettre la circulation des personnes handicapées : modification de portes, de couloirs, d'escaliers et création d'ascenseurs, ... Afin d'aménager toute la chaîne de déplacement, des interventions seront nécessaires également dans les cours ou au niveau des parkings, voire des trottoirs à proximité des ERP.

S'agissant de travaux dans des établissements recevant du public, les travaux d'accessibilité seront obligatoirement accompagnés de travaux de sécurité incendie dans le cadre d'une procédure d'autorisation nécessitant la production d'une notice de sécurité accompagnant la notice d'accessibilité. Les dossiers seront étudiés au cas par cas par les services du SDIS, de la DDT et par la commission de sécurité.

Afin d'établir le dossier formalisé AD'AP, il convient de préciser par une note la politique de la Ville en matière d'accessibilité. Cette note reprend les principaux éléments ci-dessus concernant les bâtiments ainsi que des informations sur la voirie, les transports, le stationnement. On peut noter que de très nombreuses rues sont accessibles, notamment à proximité des ERP (secteur du Bungert, secteur Joffre et rue de la Première Armée). Les principaux points à revoir sont la Place de Lattre, la rue Kléber, les rues Saint Jacques et Faubourg des Vosges. Concernant les transports, outre les places de parking pour les handicapés, le centre-ville dispose avec l'arrêt Thann Centre et le tram train d'un moyen de transport collectif accessible aux personnes handicapées.

Monsieur BILGER demande si le musée est concerné par cette mesure.

Monsieur le Maire lui répond que oui, mais que ce sera compliqué. Monsieur VETTER ajoute que pour l'instant, aucune étude n'a été réalisée sur ce bâtiment.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve la note concernant la politique de la Ville en matière d'accessibilité,
- charge Monsieur le Maire de faire réaliser les études nécessaires à l'élaboration de l'AD'AP et notamment la définition et l'estimation des travaux à programmer sur les 6 années à venir.

x x x

3c- Fixation du prix de vente du terrain pour la maison de santé

Monsieur le Maire rappelle que le projet de maison de santé, initié et porté depuis 2012 par une vingtaine de professionnels de santé locaux a fait l'objet d'un permis de construire le 10 décembre 2015.

Le projet, qui associe les professionnels de santé regroupés au sein de la Société civile d'Attribution du Rangen, la Société Civile Immobilière ANCG (optique Gutleben) ainsi que le laboratoire de biologie médicale Saint-Thiébaud, sera implanté sur une partie de la propriété de la Ville jouxtant le parking centre.

L'emprise au sol du bâtiment projeté a fait l'objet d'un procès-verbal d'arpentage et d'un morcellement par la Sté ABSIS Géomètre.

L'arpentage exact de l'emprise fait apparaître une surface cédée de 2 090 m² au prix initialement prévu de 50 € le m².

Le prix définitif de la vente s'établit donc à 104 500 €.

Compte-tenu de la dimension d'intérêt général que revêt un tel projet, le Maire propose au conseil municipal de :

- décider la vente à l'Association pour la Maison de Santé d'un terrain appartenant à la Ville et cadastré section 37, parcelles 34, 127, 130, 188, 190, 196, 197 et 228, d'une surface de 2 090 m² au prix de 50 € le m², soit 104 500 €
- dire que les frais d'arpentage et de notaire sont à la charge des acquéreurs,
- préciser que les constructeurs procéderont au réaménagement des espaces extérieurs situés en périphérie du bâtiment (notamment le reprofilage du talus, les espaces verts, la liaison avec le parking).

Monsieur le Maire précise que le début des travaux est prévu pour début avril.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve les dispositions ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou convention qui découleront de cette décision.

3d- Reconduction de la politique de soutien au ravalement de façades

Monsieur Pierre-Yves HURTH rappelle au Conseil Municipal qu'une opération de soutien au ravalement des façades du centre-ville de Thann a été initiée par le Conseil Municipal en date du 20 juin 2013 pour contribuer à l'embellissement et à l'attractivité du centre-ville.

Cette opération qui concernait les rues de la 1ère Armée et Gerthoffer, visait, grâce à un taux de subvention de 20 % du montant des travaux, à impulser une dynamique de ravalement de façades auprès des propriétaires ou co-propriétaires du centre-ville.

Au vu du nombre des dossiers réalisés en 2015, la Ville de Thann souhaite reconduire encore en 2016 cette politique de soutien au ravalement de façades dans les deux rues principales du centre-ville, à savoir :

- o la rue de la 1ère Armée,
- o la rue Gerthoffer.

Le taux de subvention, équivalent à celui de 2015, sera de l'ordre de 20 % du montant total hors taxe des travaux, avec une aide plafonnée à 20 € le mètre carré de façade (fenêtres, encadrements, volets, etc. compris) pour toutes les demandes déposées en 2016.

L'octroi de cette subvention est conditionné par l'obtention d'une autorisation de travaux et le respect des préconisations de la coloriste-conseil et de l'Architecte des Bâtiments de France, partenaires du projet.

Monsieur HURTH se félicite du succès de cette opération.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par 26 voix pour et 3 abstentions :

- valide la reconduction en 2016 de cette politique de soutien au ravalement de façades,
- approuve le périmètre de l'opération,
- approuve les modalités de calcul de la subvention.

x x x

3^e- Renouvellement de la convention de conseil et d'assistance aux collectivités entre la Ville de Thann et l'ADAUHR

Pour mémoire, le conseil municipal avait approuvé, en date du 7 février 2013, la conclusion d'une convention de conseil et d'assistance aux collectivités entre la ville de Thann et l'ADAUHR (Agence départementale d'aménagement et d'urbanisme du Haut-Rhin), pour une durée de trois ans.

Cette dernière arrive à échéance et afin que la ville puisse continuer à bénéficier de ce partenariat financé par le Conseil Départemental, l'ADAUHR propose la conclusion d'une nouvelle convention pour une durée de trois ans.

L'ADAUHR met gratuitement ses services à la disposition des collectivités territoriales et des établissements publics du Haut-Rhin pour les conseiller et les assister dans les domaines de l'urbanisme et de l'aménagement.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve la conclusion d'une convention de conseil et d'assistance aux collectivités entre la ville de Thann et l'ADAUHR (Agence départementale d'aménagement et d'urbanisme du Haut-Rhin), pour une durée de trois ans,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Point n° 4

Affaires domaniales

4a – Approbation du bail de sous-location de la caserne de gendarmerie avec l'Etat

Il est rappelé que la caserne de gendarmerie de Thann sise, 56 avenue de Gubbio et 1 avenue des Rosiers est soumise à un bail de sous-location passé entre la Ville et l'Etat.

Ce bail de sous-location avait été conclu, conformément aux précédentes délibérations des 7 avril et 25 juin 2004, à compter du 1^{er} décembre 2006 et était consenti pour une durée de 9 ans, soit jusqu'au 30 novembre 2015 moyennant un loyer annuel initialement fixé à 326 000 €.

Comme le prévoient les clauses stipulées dans le bail « à l'issue de la présente sous-location, et sauf intention contraire de l'une des parties notifiée à l'autre partie, au moins six mois à l'avance, la poursuite de la sous-location sera constatée par des baux successifs de même durée. Le nouveau loyer sera alors estimé par le service des domaines en fonction de la valeur locative réelle des locaux, sans toutefois pouvoir excéder celui qui résulterait de l'actualisation du loyer initial en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE intervenue pendant la période considérée. Ce loyer sera stipulé révisable triennalement selon la même méthode».

Le service des domaines a ainsi été consulté et a émis un avis le 30 novembre 2015 estimant la valeur locative annuelle à 385 185,95 €.

Le reste des clauses demeurant sans changement, il est donc proposé de poursuivre le bail de sous-location sur la base de ce nouveau loyer fixé à 385 185,95 € et suivant les mêmes termes que ceux qui avait été précédemment conclus. Un projet de bail est ainsi joint en annexe.

Il convient de préciser en outre qu'à l'issue de ce bail, la Ville sera propriétaire de la caserne de gendarmerie.

Monsieur STOECKEL précise que la Ville deviendra propriétaire des bâtiments au bout de 20 ans, mais certaines installations donnent déjà des signes de faiblesse. Des réparations ont d'ailleurs déjà été entreprises.

Il indique que les communes de la CCTC, qui font naturellement partie du périmètre d'intervention de la gendarmerie, ont été invitées à participer à cet effort de solidarité. A ce jour, quatre communes n'ont toujours pas pris part au financement.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve le renouvellement du bail de la gendarmerie sur la base du nouveau loyer annuel fixé à 385 185,95 € et sur la base du projet annexé,
- autorise le Maire ou son représentant à finaliser et à signer le bail de sous-location conclu entre la Ville et l'Etat.

Point n° 5

Affaires de personnel

5a- Mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur Gilbert STOECKEL informe l'assemblée sur l'évolution professionnelle et les mouvements de personnel des services de la Ville à savoir :

- Le départ d'un agent par voie de mutation
- La fin du contrat d'apprentissage
- La promotion à l'ancienneté de deux agents au regard de leur investissement professionnel.

Monsieur Gilbert STOECKEL précise que ces changements nécessitent la modification du tableau des effectifs.

Par ailleurs, suite à la réorganisation de l'unité solidarité, il est nécessaire de renforcer l'équipe actuelle par la création d'un poste d'animateur social à mi-temps qui aura pour mission notamment d'accompagner les personnes dans le cadre de l'épicerie sociale.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, modifie le tableau des effectifs par :

- la suppression d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe suite à la mutation d'un agent
- la suppression d'un poste d'apprenti faisant suite à l'échéance du contrat d'apprentissage
- la suppression de deux postes de brigadier par la création de deux postes de brigadier principal
- la création d'un poste d'assistant socio-éducatif à mi-temps pour l'unité solidarité.

Les crédits seront inscrits au budget – chapitre 12.

Point n° 6

Affaires forestières et environnementales

6a- Programme de travaux à réaliser en forêt communale et hors forêt pour 2016

Monsieur GOEPFERT soumet au conseil municipal le programme de travaux patrimoniaux proposés et estimés par l'ONF pour l'exercice 2016. Les travaux sont réalisés sous la maîtrise d'œuvre de l'ONF.

TRAVAUX PATRIMONIAUX : 36 221 €

Programme annuel de travaux courants réalisés en forêt :

- Maintenance du périmètre et du parcellaire
- Sylviculture (nettoyage, plantation, protection du gibier.....)
- Touristiques (sentiers, aires d'accueil et zone touristiques)
- Infrastructure (voirie, assainissement)
- Cynégétique – Milieux remarquables

Ces travaux sont réalisés pour partie en régie (bucherons intercommunaux) pour un montant de 9 321 € et pour partie par entreprises pour 26 900 €. Ces travaux ne sont pas soumis à la TVA.

La maîtrise d'oeuvre étant réalisée par l'ONF, des honoraires sont à ajouter au coût des travaux. Cela représente un montant de 4 708.73 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le programme annuel définitif des travaux patrimoniaux tels que présentés ci-dessus dans la limite des crédits qui leur sont affectés et qui seront inscrits au budget primitif 2016.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve le programme des travaux patrimoniaux dans la forêt communale de Thann pour un montant de 36 221 € HT ainsi que les honoraires de l'ONF s'élevant à 4 708.73 € pour l'exercice 2016,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions ou devis qui lui seront présentés avant la réalisation des travaux et tout document nécessaire à la bonne exécution du programme, dans la limite des moyens ouverts par le conseil municipal dans le cadre du budget 2016.

xxx

6b- Approbation du programme de coupes de bois pour 2016

Monsieur GOEPFERT soumet au conseil municipal les propositions de l'Office National des Forêts établies d'après le plan d'aménagement, concernant le programme des travaux d'exploitation des bois et l'état de prévision des coupes à effectuer en forêt communale au cours de l'année 2016.

Le volume prévisionnel total s'élève à 2 498 m3.

1 – Le volume des coupes à façonner est estimé à 1 529 m3 pour une recette nette de 84 270 euros. Le détail peut être résumé ainsi :

- 190 m3 de feuillus -> en bois d'oeuvre
- 853 m3 de résineux -> en bois d'oeuvre
- 436 m3 de bois d'industrie et bois chauffage
- 50 m3 non façonnés
- Pour mémoire, la forêt communale produit : 150 stères de bois de chauffage.

La recette brute est estimée à	84 270 €HT
de laquelle il convient de décompter les frais :	
- d'exploitation (abattage et façonnage), débardage, câblage	54 770€ HT
- de maîtrise d'oeuvre.....	4 532 € HT
- d'assistance à la gestion de la main d'oeuvre.....	<u>1 924 € HT</u>
soit une recette nette de :.....	23 044 €HT

2 – Le volume des ventes sur pied est estimé à 969 m3 ce qui entraîne une recette nette estimée à 17 000 euros.

L'exploitation de la forêt permet ainsi une recette nette de 40 044 euros pour 2 498 mètres cubes de bois.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'état de prévision des coupes tel que présenté ci-dessus dans la limite des crédits qui leur sont affectés et qui sont prévus au budget primitif 2016.

Monsieur MORVAN demande si le produit de la forêt communale est en augmentation par rapport à l'année précédente.

Monsieur GOEPFERT indique que non, le produit est plutôt en baisse. M. STOECKEL ajoute que ce chapitre connaît une baisse sensible depuis quelques années pour un volume de coupes identique, même si un léger frémissement des ventes est perceptible.

Monsieur BILGER souhaiterait connaître le prix de la corde de bois pour les Thannois. Il s'agit de 45 euros le stère.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve le programme des travaux d'exploitation en forêt communale de Thann en 2016 tel que présenté ci-dessus par l'Office National des Forêts, dont la mise en œuvre sera fonction de l'état du marché du bois,
- approuve l'état prévisionnel des coupes, pour un montant prévisionnel de recettes nettes hors taxes pouvant s'élever à 40 044 € concernant la vente de 2 498 m³,
- donne délégation à Monsieur le Maire ou à son représentant à l'effet de signer et approuver par la voie de conventions ou de devis la réalisation de ce programme dans la limite des moyens ouverts par le Conseil Municipal dans le cadre du budget 2016.

xxx

6c- Approbation de l'attribution du bois de service pour 2016

Monsieur BRODKORB propose au conseil municipal les attributions de bois de service pour l'exercice 2016.

Le bois de service est délivré à des associations, organismes ou services concourant à l'intérêt général de la Ville, ainsi qu'aux forestiers et bûcherons en tant qu'avantages en nature : 20 stères pour le bucheron, 10 stères pour chacun des 2 bucherons retraités, 52 stères pour les forestiers (MM. HOUBIN et MULLER)

Le bois destiné à la menuiserie municipale, à la crémation des trois sapins et au marché de Noël entre dans ce chapitre.

Cela représente un volume total de 96 stères de bois de chauffage dont 4 pour la Ville et 33 m³ de bois d'œuvre pour la Ville (dont 3 représentent les 3 sapins du 30 juin).

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve les attributions de bois de de service pour l'année 2016 telles que proposées par le rapporteur.

xxx

6d- Approbation de l'état d'assiette 2017 des coupes à marteler

Monsieur BRODKORB, conseiller municipal délégué, informe le conseil municipal que la charte de la forêt communale, cosignée par l'ONF et les représentants des communes forestières, prévoit l'approbation par l'organe délibérant de «l'état d'assiette des coupes ».

C'est un document qui permet de préciser, en application de l'aménagement forestier, les parcelles forestières à marteler et les surfaces à régénérer. Toutefois, des modifications peuvent intervenir en fonction de l'état du peuplement ou à la demande de la ville.

C'est pourquoi l'ONF souhaite avoir l'accord du conseil municipal sur la proposition de campagne de martelage 2016 pour établir l'état d'assiette des coupes 2017. Le détail est joint à la présente délibération.

Monsieur BRODKORB propose au Conseil d'approuver le martelage proposé sachant que cet accord n'entraîne en aucune façon la décision de commercialisation des produits. Celle-ci ne sera engagée qu'après l'agrément de l'EPC (Etat prévisionnel des coupes) en fin d'année 2016 et ou début 2017.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve la campagne de martelage en vue d'établir l'état d'assiette des coupes pour l'année 2017 tel que décrit dans le tableau ci-joint annexé.

Cette décision sera transmise à l'ONF.

Point n° 7

Affaires générales

7a- Prolongation de la mise à disposition de M. Jean-Jacques ALTMAYER à l'Office Public de l'Habitat de la Ville de Thann

Par délibération du 13 décembre 2012, le conseil municipal avait décidé de mettre Monsieur Jean-Jacques ALTMAYER, directeur général des services de la Ville de Thann, à disposition de l'Office Public de l'Habitat de la Ville de Thann pour y assurer les fonctions de directeur.

A cet effet, une convention de prestation de services entre la Ville de Thann et l'OPH avait été formalisée. Cette convention prenait effet à compter du 1^{er} janvier 2013 pour une durée de trois ans.

Monsieur Jean-Jacques ALTMAYER étant placé en congés annuels du 1^{er} janvier au 31 mars 2016 et ayant fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} avril 2016, il convient de prolonger sa mise à disposition à l'OPH à compter du 1^{er} janvier 2016 jusqu'au 31 mars 2016.

Monsieur MORVAN se demande quelle sera sa situation après sa mise en retraite effective.

Monsieur STOECKEL indique que Monsieur ALTMAYER restera en place jusqu'à la fin de cette année. A compter du 1^{er} janvier 2017, les OPH entreront dans le giron intercommunal. Un travail est déjà en cours pour préparer cette transition.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve la prolongation de la mise à disposition de Monsieur Jean-Jacques ALTMEYER à l'Office Public de l'Habitat de la Ville de Thann jusqu'au 31 mars 2016,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention entre la Ville de Thann et l'OPH.

Point n° 8

Communications

Augmentation des tarifs des amendes de police

Monsieur MORVAN profite de ce point divers pour relayer une question des habitants de son quartier du Kattenbach : « Visiblement, est arrivé récemment un membre de la Brigade Verte plutôt zélé qui apprécie les papillons autant dans la forêt qui lui est attribuée, que sur les pare-brise des voitures du quartier. Ces amendes ne vont en rien résoudre le problème chronique de stationnement du Kattenbach. Qui plus est, cela n'apporte rien financièrement à la Ville, étant donné que notre commune compte moins de 10 000 habitants.

De manière globale, nous suggérons un groupe de travail avec les commerçants, les habitants du centre-ville, la police municipale et les élus pour entamer une réflexion sur la politique de stationnement. Réflexion à laquelle nous aimerions participer ».

Monsieur le Maire indique que la police municipale a été invitée à faire respecter la loi en faisant preuve de pédagogie et de discernement. Il tient cependant à faire remarquer que les agents sont confrontés à de nombreuses incivilités. Il aurait souhaité à cet effet qu'ils soient équipés de caméras portatives qui sont efficaces pour faire baisser l'agressivité des personnes interpellées. Mais ce projet n'a pas été validé par Monsieur le Préfet.

Evoquant la nouvelle tarification des amendes de police, Monsieur le Maire explique qu'un décret du 25 mars 2015 a fixé l'amende pour les déjections et autres déchets à 68 euros. Il déplore le comportement de certains propriétaires de chiens qui utilisent les pelouses, au mépris des agents communaux ou d'Epicéa qui doivent passer la tondeuse. Quoi qu'il en soit, les contrôles seront renforcés et la répression durcie.

Madame HOMRANI se félicite de la démarche de certains riverains de la rue des Cigognes pour leurs actions de propreté et de fleurissement.

En ce qui concerne la proposition de création d'un groupe de travail, Monsieur SCHNEBELEN indique que cela existe déjà au niveau des commerçants. Des réunions de quartiers seront également organisées prochainement à l'intention des habitants. Il revient sur l'action des riverains de la rue des Cigognes et se dit prêt à examiner tout autre projet de ce type.

xxx

Arrêtés préfectoraux

- arrêté du 26 novembre 2015 portant mise en demeure à la société Potasse et Produits Chimiques (PPC) de respecter les dispositions de l'arrêté préfectoral du 4 juin 2008 réglementant ses installations sises à Vieux-Thann
- arrêté du 3 décembre 2015 portant mise en demeure à la société Cristal France de respecter les dispositions de l'arrêté ministériel du 4 octobre 2010 réglementant ses installations sises à Thann

Lettres de remerciement

- courrier du 10 décembre 2015 du Consistoire israélite du Haut-Rhin qui remercie la Ville pour l'octroi de la subvention exceptionnelle pour la restauration de la toiture de la synagogue
- courrier du 13 janvier 2016 de l'UP qui remercie la Ville pour l'octroi de la subvention de fonctionnement 2015

Divers :

Madame BAUMIER-GURAK évoque un article de presse qui a fait état de l'implication financière pour les communes et la CCTC dans le cadre du projet d'aménagement d'un grand complexe cinéma sur le site de la croisière de Cernay. Elle se dit très attentive à cette question qui mérite réflexion.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une erreur. Le montage financier de ce projet ne prévoit aucune participation des collectivités. Il souhaite que la presse rectifie ce point.

Il rappelle d'ailleurs que la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) a rejeté les deux projets de multiplexes de Cernay et Wittenheim. Un recours pourra cependant être déposé devant la Commission nationale de l'aménagement commercial (CNAC).

Monsieur le Maire indique qu'un conseil municipal aura lieu le 23 février prochain pour engager le débat sur le PADD (Projet d'aménagement et de développement durable) dans le cadre de la transformation du POS en PLU. Il invite d'ores et déjà les conseillers à retenir cette date.

Il termine la séance à **21 h 45** en saluant l'auditeur présent ce soir et en souhaitant à l'assemblée une bonne fin de soirée.

**Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations
du conseil municipal de la ville de THANN
de la séance du 3 février 2016**

Ordre du jour :

- POINT n° 1 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 décembre 2015**
- POINT n° 2 Affaires financières**
- a- Débat d'orientation budgétaire 2016
 - b- Garantie communale à CITIVIA pour un emprunt destiné aux investissements à la ZAC Blosen (*délibération remise en séance*)
 - c- Attribution d'une subvention exceptionnelle aux Archers de la Thur
- POINT n° 3 Affaires techniques et d'urbanisme**
- a- Approbation du projet de vidéo-protection – 2^{ème} tranche
 - b- Agenda d'accessibilité – définition de la politique de la Ville
 - c- Fixation du prix de vente du terrain pour la maison de santé
 - d- Reconduction de la politique de soutien au ravalement de façades
 - e- Renouvellement de la convention de conseil et d'assistance aux collectivités entre la Ville de Thann et l'ADAUHR
- POINT n° 4 Affaires domaniales**
- a- Approbation du bail de sous-location de la caserne de gendarmerie avec l'Etat
- POINT n° 5 Affaires de personnel**
- a- Mise à jour du tableau des effectifs
 - b- Mise à disposition d'un emploi civique à la ludothèque
- POINT n° 6 Affaires forestières et environnementales**
- a- Programme de travaux à réaliser en forêt communale et hors forêt pour 2016
 - b- Approbation du programme des coupes de bois pour 2016
 - c- Approbation de l'attribution du bois de service pour 2016
 - d- Approbation de l'état d'assiette 2017 des coupes à marteler
- POINT n° 7 Affaires générales**
- a- Prolongation de la mise à disposition de M. Jean-Jacques ALTMAYER à l'Office Public de l'Habitat de la Ville de Thann
- POINT n° 8 Communications**
- Augmentation des tarifs des amendes de police

Suite du tableau

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
Romain LUTTRINGER	Maire		
Gilbert STOECKEL	1 ^{er} Adjoint		
Claudine FRANCOIS-WILSER	2 ^{ème} Adjointe		
Charles VETTER	3 ^{ème} Adjoint		
Yvonne STROZIK	4 ^{ème} Adjointe		
Alain GOEPFERT	5 ^{ème} Adjoint		
Flavia DIET	6 ^{me} Adjointe	Procuration donnée à M. SCHNEBELEN	
Charles SCHNEBELEN	7 ^{ème} Adjoint		
René GALLISATH	Conseiller municipal		
Lucette SCHENTZEL	Conseillère municipale		
Michèle MARCHAL	Conseillère municipale		
Michel DEMESY	Conseiller municipal		
Marie-Laure BRAESCH	Conseillère municipale		
Charles BRODKORB	Conseiller municipal		
Guy STAEDELIN	Conseiller municipal		
Sylvie KEMPF	Conseillère municipale		

Suite du tableau

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
Christine EHRET	Conseillère municipale		
Hafida ZEMOULI	Conseillère municipale		
Valérie CALLIGARO	Conseillère municipale		
Alain SCHIEBER	Conseiller municipal		
Pierre-Yves HURTH	Conseiller municipal		
Stéphanie WEBER	Conseillère municipale		
Delphine STEININGER-FUHR	Conseillère municipale	Procuration donnée à Mme WEBER	
Quentin FESSLER	Conseiller municipal	Procuration donnée à Mme MARCHAL	
Josiane STZRODA	Conseillère municipale		
BAUMIER-GURAK Marie	Conseillère municipale		
Vincent BILGER	Conseiller municipal		
Samira HOMRANI	Conseillère municipale		
Nicolas MORVAN	Conseiller municipal		